



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 85 / 2025

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Spectacle de Noël « Les contes du Millenotes, de l'hiver et de Noël

Nature de l'acte :

1.4 Commande Publique / Autres types de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre des Animations de Noël 2025, la municipalité de Buchelay propose une programmation d'animations à destination des Buchelois,

Considérant que, dans le cadre de ces programmations la médiathèque accueillera la compagnie CCDM, sise 36 C rue Bouton Gaillard 77000 Vaux le Pénil, pour une représentation de leur spectacle « Les contes de Millenotes, de l'Hiver et de Noël », le samedi 6 décembre 2025,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er}: De signer le contrat d'engagement avec la société CCDM, sise 36 C rue Bouton Gaillard 77000 Vaux le Pénil, pour la prestation suivante :

- Spectacle de contes « Les contes de Millenotes, de l'hiver et de Noël », le samedi 6 décembre 2025, à la médiathèque Odette Dubarry,

ARTICLE 2: D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 1.168,00 € TTC,

ARTICLE 3 : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : Accès libre/
Gratuit,

ARTICLE 4: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 21 octobre 2025.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 27/10/2025
1, RUE GABRIEL PÉRI • 77110 Le Chesnay - Président du CCAS